

La Région de l'Estrie est arrivée elle aussi aux mêmes conclusions : dans son étude de février 2007, le compostage et la gazéification au plasma figurent en tête des options, alors que l'enfouissement occupe la dernière place¹.

C'est vrai, l'échéance du 19 janvier 2009 ne laisse que 18 mois aux responsables régionaux pour faire un choix. Mais si c'est seulement une question de deux à trois ans pour trouver une technologie non polluante qui permette, en plus, de produire de l'énergie, alors pourquoi ne pas négocier avec le gouvernement un report du délai au lieu d'hypothéquer notre milieu de vie pour des siècles à venir ?

La deuxième raison de mon opposition, c'est l'éloignement du principal centre de production des déchets

Le principe de proximité est plein de bons sens pour des raisons environnementales, économiques et de sécurité.

Le plus gros producteur de déchets dans la Région, c'est la Ville de Gatineau.

Ce qui serait « génial » comme l'a dit génialement un fonctionnaire régional aux audiences, c'est que le futur site régional de *valorisation énergétique* des déchets se situe près de Gatineau, quelque part entre Gatineau et Wakefield.

¹« La grille d'analyse et la pondération de chacun des critères établis par la Conférence Régionale des Élus de l'Estrie a permis d'identifier les technologies qui répondaient le mieux aux valeurs estriennes. Ainsi, dans l'ordre, le compostage intérieur, le compostage extérieur, la gazéification et le tri-compostage se sont avérés les technologies qui ont obtenus les meilleurs résultats à la suite de l'analyse comparative.»
À l'inverse, l'incinération et l'enfouissement ont obtenu les résultats les plus faibles. »

Ma troisième raison, c'est le manque d'équité sociale d'une telle solution

Il y a quelque chose d'indécent à vouloir sacrifier une municipalité de quelques centaines d'âmes et une nature paradisiaque pour accommoder 340 000 citoyens qui vivent à l'extérieur.

Les déchets urbains n'ont pas leur place dans la grande nature sauvage.

Mais l'équité sociale, c'est aussi répartir le fardeau équitablement entre tous. Or, les citoyens de Kazabazua ont déjà fait leur part pour le bien général. En 2005, en effet, après des négociations avec notre MRC, nous avons accepté d'avoir chez nous une infrastructure régionale et l'augmentation du nombre de camions qui va avec - je veux parler de l'usine de traitement des boues septiques de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, qui se trouve à une dizaine de kilomètres du site projeté pour le LET.

S'il est vrai que personne ne veut de site d'enfouissement chez soi, ne serait-il pas alors temps de penser *enfin* à une autre méthode ?

La question n'est pas de savoir où il faut stocker nos déchets, mais plutôt quel est le meilleur moyen de les valoriser.

Ce qui m'amène à ma quatrième raison : le choix de la technologie

Pour son projet, le promoteur a dû demander au gouvernement de lever le moratoire sur la création et l'agrandissement de sites d'enfouissement.

On comprend mieux pourquoi ce moratoire existe lorsqu'on sait, que la moindre faille dans le système des géomembranes va être exploitée par les agents toxiques des

déchets domestiques dangereux que l'on retrouve inévitablement dans la masse de déchets à enfouir.

En 2006, à Berlin, le Parti vert allemand, qui est probablement le plus vert qu'on puisse imaginer, s'est prononcé en faveur de l'incinération moderne comme méthode de valorisation des déchets ultimes. Selon lui, il ne fait absolument aucun sens de continuer d'enterrer les déchets et de léguer leur pollution aux générations à venir, alors qu'il existe actuellement des technologies permettant de les valoriser.

La Suède possède 29 usines pour incinérer 47 % des déchets ménagers ; ces incinérateurs génèrent 9,3 térawatts heures d'énergie.²

En novembre 2006, le gouvernement ontarien lançait une vaste consultation publique sur des projets innovateurs concernant la valorisation énergétique de déchets.

Les villes ontariennes de Mississauga et de Brampton ont installé un incinérateur moderne qui produit jusqu'à 9 mégawatts d'électricité par an, suffisamment pour alimenter en électricité 6 000 foyers.

Quelques villes canadiennes ont déjà opté pour la gazéification au plasma. C'est le cas de la Ville d'Ottawa, mais aussi de la ville de Red Deer et d'Edmonton en Alberta. C'est d'ailleurs une entreprise québécoise, ENERKEM, qui travaille à Edmonton.

²Swedish Embassy in Ottawa at http://www.swedenabroad.com/Page_47166.aspx

Aux audiences, nous avons même eu la surprise d'entendre l'ingénieur en chef du promoteur déclarer son enthousiasme pour l'un des procédés de gazéification au plasma³.

Le Québec se trouve à l'avant-garde dans bien des domaines. Pourquoi ne le serait-il pas aussi dans la gestion des déchets ? L'une de nos recommandations serait donc que le ministère de l'Environnement soit proactif et se dote d'une structure de recherche sur les technologies de valorisation énergétique des déchets ultimes

Ma cinquième raison est le risque d'importation des déchets de l'Ontario

Nous savons maintenant qu'il est tout à fait légal d'importer au Québec non seulement des matières dangereuses et des matières recyclables ou compostables, mais aussi des matières résiduelles à *condition que le camion qui les transporte contienne au moins 50 % de matières recyclables*.

Comme il est impossible de contrôler les frontières entre le Québec et l'Ontario, cela veut dire, à toutes fins pratiques, que la Région de l'Outaouais est tout particulièrement *exposée* au risque d'importation de déchets ontariens.

Et ce n'est pas de la paranoïa de notre part, puisque c'est un directeur régional du ministère de l'Environnement qui signalait ce danger dans ses commentaires sur l'étude d'impact⁴.

³«Donc, je ne suis pas contre le procédé de plasma. Au contraire, j'en suis un fervent utilisateur et ingénieur qui propose cette technologie-là. Cependant, le projet dans lequel on travaille présentement n'est pas un projet... LDC n'est pas un promoteur privé qui détient les brevets ou n'est pas un fournisseur d'une technologie au plasma. LDC, son nom le dit, c'est gestion et services environnementaux.» (DT6, séance du vendredi matin 18 mai 2007)

⁴ « De plus et afin de rentabiliser son site, nous exprimons notre crainte quant à la possibilité que le promoteur accepte des déchets en provenance de l'Ontario [...] étant donné la difficulté de contrôler cette activité de par notre situation géographique [...] ». Lettre du directeur régional de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais au Chef du service des projets en milieu terrestre, datée du 11.12.2006

N'oublions pas, enfin, que le principal actionnaire de LDC est une compagnie ontarienne de recyclage et de démolition.

Ma sixième raison est le manque de confiance dans la capacité du ministère de l'Environnement de faire respecter lois et règlements

Le problème n'est pas le manque de lois et de règlements, le problème, comme l'a si bien dit le représentant du ministère, c'est « qu'ils ne sont pas respectés ».

L'Auditeur général du Québec lui donne raison. Selon ce dernier, le ministère de l'Environnement manque de ressources pour faire une surveillance adéquate des sites d'enfouissement, mais aussi pour sanctionner les exploitants pris en défaut.

Alors, nous trouvons que c'est vraiment beaucoup nous demander que de nous demander de faire confiance à un système qui est reconnu pour être déficient.

Ma dernière raison pour m'opposer au projet, c'est encore un manque de confiance, mais cette fois, envers ceux qui font la promotion du projet.

Pour la Cour suprême du Canada, une municipalité doit exercer ses pouvoirs équitablement, de bonne foi et en tenant compte de l'intérêt public⁵.

Mais, alors, comment les citoyens peuvent-ils avoir confiance en leurs élus municipaux

- quand la convocation de leur Municipalité à la première réunion publique ne dit rien de la taille régionale du projet et laisse entendre qu'il s'agit de remplacer le vieux dépotoir par un nouveau ?

- quand leur Municipalité autorise le promoteur à soumettre son projet au gouvernement SEULEMENT deux semaines après cette première réunion publique, où seulement 14 résidents se sont rendus ?
- quand, mois après mois, le maire et une majorité de conseillers refusent d'écouter leur demande de référendum tout en leur laissant croire qu'ils auront l'occasion de dire oui ou non au projet durant les audiences du BAPE?
- quand ils entendent leur Maire déclarer dans les médias que la décision finale reviendra aux citoyens, mais qu'il use de son veto pour refuser un référendum ?
- quand le Maire déclare que la Municipalité ne peut pas retirer son appui au projet sous peine de poursuites, alors que le promoteur nie toute menace à cet égard ?
- quand la Municipalité et le promoteur excluent de la consultation publique les résidents saisonniers *et ceux des municipalités voisines* alors qu'ils prétendent donner à leur projet une envergure *régionale* ?

Comment les citoyens peuvent-ils avoir confiance en la MRC de Pontiac

- quand celle-ci approuve le projet SEULEMENT cinq semaines après leur première réunion publique sans se soucier de savoir si la population le soutient ?
- quand, en juin 2005, la MRC de Pontiac écrit à la Ville de Gatineau pour faire la promotion d'un futur lieu d'enfouissement technique à *Danford Lake*, alors qu'officiellement, le site de Danford Lake n'a même pas encore été choisi ?
- lorsque, le 12 juin 2006, lors d'une consultation publique, la MRC de Pontiac entend les citoyens se prononcer en masse contre le choix d'Alley-et-

⁵ Jugement du 30.06.2004 (2004 CSC 48) URL : <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2004/2004csc48/2004csc48.html>

- Cawood comme site *potentiel* d'un LET, mais qu'elle demande exactement le contraire au gouvernement, deux semaines plus tard ?
- lorsque la MRC de Pontiac déclare à plusieurs reprises aux citoyens, devant les médias, qu'elle ne leur imposera jamais le projet s'ils n'en veulent pas, mais finit quand même par le faire ?
 - lorsque l'aménagiste du Pontiac déclare, durant les audiences de mai, qu'il n'existe aucune autre alternative au LET de Danford lake pour sa MRC⁶, alors que le promoteur de Lachute a fait une offre de services *écrite* le 23 avril 2007 à sa MRC ?

Comment peuvent-ils avoir confiance dans le promoteur

- quand ils apprennent que celui-ci écrit au Maire de Gatineau qu'il a le soutien « de près de 100 % de la population locale » alors que la majorité des citoyens sont contre le projet ?
- quand le promoteur déclare dans son étude d'impact que « de façon générale, les organismes rencontrés ont donné leur appui au projet », alors qu'il n'a rencontré que deux des nombreux organismes qui utilisent la région à des fins récréatives et touristiques ?

Comment peuvent-ils avoir confiance dans le promoteur

- quand ils découvrent un jour que l'adresse du site Web de leur Coalition (www.savedanford.com) a été imitée (www.savedanford.ca) pour aiguiller le lecteur vers le site Web du promoteur ?

⁶ « [...] On s'est dit : peut-être qu'il va falloir qu'on considère cette alternative, ce projet-là, puisque c'était le seul qui avait présenté un projet lié à l'élimination des matières résiduelles, en l'occurrence un lieu d'enfouissement technique. C'est certain que étant le seul, pour nous, il n'y avait pas d'autre alternative. S'il y avait eu un deuxième promoteur avec une autre alternative, c'est certain qu'on l'aurait considérée. Mais malheureusement, il est le seul qui est venu d'abord vers nous et nous avons considéré cette alternative-là. Et à l'heure actuelle, ce que je peux vous dire, c'est que les solutions de rechange sont quasi inexistantes chez nous, à l'heure actuelle, parce qu'on est à la fin d'une échéance qui est prévue dans le règlement. Et c'est certain qu'on aurait considéré les autres alternatives ou les autres solutions de rechange si jamais il y avait eu d'autres promoteurs privés qui se seraient pointés chez nous. » [DT5, Séance de la soirée du 17 mai 2007]

- quand ils apprennent que les deux compagnies responsables de l'étude d'impact – Teknika et Fondex – sont à la fois juges et parties, puisqu'elles exploiteraient ensemble le lieu d'enfouissement projeté, aux côtés de LDC ?
- quand ils lisent dans l'édition du 7 juin 2007 du journal Le Droit que l'un des ingénieurs en chef de Fondex a admis, la veille, au tribunal que, si les puits de surveillance que Fondex a creusés sur le site du dépotoir de Cantley n'étaient pas conformes aux exigences du Ministère c'était parce que, je cite, "en ingénierie, on adapte notre travail à l'esprit d'un règlement ou d'une norme, mais on ne suit pas nécessairement à la lettre ce qui est écrit"?

Enfin, comment les citoyens peuvent-ils faire confiance au ministère des Affaires municipales

- lorsque, en avril 2006, la Municipalité et ce ministère font miroiter la possibilité d'un référendum aux citoyens, mais se servent, durant l'été, des lois et règlements pour contourner le référendum promis ?

Si les citoyens ne peuvent faire confiance à ceux qui cherchent à établir le lieu d'enfouissement technique avant même qu'il ait été réalisé, comment peuvent-ils envisager de leur faire confiance après ?

Tous ces derniers points sont repris de manière détaillée dans le mémoire que j'ai déposé au BAPE.

À l'automne 2006, les citoyens d'Alleyn-et-Cawood ont dû se rendre à l'évidence : les deux paliers de gouvernement en qui ils avaient placé leur confiance et qui

étaient censés les représenter et défendre leurs intérêts les avaient, comme l'a dit l'un des maires du Pontiac, « écartés du processus décisionnel ».

Ce n'est pas seulement *notre* lecture des événements, c'est aussi celle de plusieurs maires du Pontiac et de journalistes qui ont suivi le dossier.

Les comportements de la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood et de la MRC de Pontiac dans ce dossier soulèvent de très graves interrogations au regard du pouvoir donné aux élus.

Oui, les citoyens comprennent bien que les élus sont là pour les représenter et prendre des décisions en leur nom dans les affaires courantes d'une municipalité.

Ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que, dans le cas d'une décision aux lourdes conséquences qui engage leur avenir, trois paliers de gouvernement travaillent ensemble pour les empêcher de participer à la prise de décision.

Ce que nous espérons, c'est qu'après nous avoir écoutés, le BAPE invalide la prétendue consultation publique organisée par le promoteur et le Conseil municipal d'Alleyn-et-Cawood.

Si, comme il est ressorti des audiences, le Ministère de l'Environnement attache *si peu* d'importance à la consultation publique du promoteur, alors il devrait, à tout le moins, éviter de créer des attentes qui ne peuvent pas être comblées, parce que cela crée de la colère et *d'énormes* frustrations et déchire le tissu social de la communauté.

Les citoyens ne sont pas dupes, ils savent faire la différence entre le vrai et le faux.

Nous aimerions aussi que le BAPE recommande au Ministère de l'Environnement de clarifier le concept d'« acceptabilité sociale » en établissant une liste de critères précis, objectifs et rigoureux qui serviraient à guider le processus de consultation publique du promoteur. Il y a en effet quelque chose de pervers à s'en remettre aux promoteurs d'un projet pour définir ces critères.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que le projet de LET à Danford Lake devrait être refusé.

Merci de votre attention